

PRÉCAUTION ET CONTACT

QUE FAIRE SI VOUS AVEZ TROUVÉ UN NID ?

- La protection du nid ne s'improvise pas et doit être envisagée si elle est **absolument nécessaire**, car l'installation du dispositif de protection peut entraîner un dérangement significatif.
- Avant d'entreprendre une action de protection sur un nid de busard, il est nécessaire de **contacter directement Mayenne Nature Environnement**. Des cages peuvent être mises à disposition.
- Il est important de noter que ces espèces sont **protégées** par la loi, et perturber les busards sans dérogation est illégal. **Les protecteurs de nichées bénéficient d'une dérogation** permettant de manipuler et éventuellement déplacer les nichées.



GUIDE DU BÉNÉVOLE BUSARDS



Protection des nichées et suivi des populations

Le Busard cendré (*Circus pygargus*) et le Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*) sont des rapaces diurnes présents en Mayenne. Ayant perdu la plus grande partie de leurs sites de nidification naturels, ils nichent désormais régulièrement en milieu agricole, toujours au sol. Avec l'intensification des pratiques agricoles, ces oiseaux sont devenus particulièrement vulnérables lors des moissons. Les efforts de conservation, notamment, la sensibilisation et la protection des nichées, sont cruciaux pour assurer leur survie.

Les populations de ces deux espèces diminuent et la capacité de ces oiseaux à se reproduire est de plus en plus faible. Dans notre région, le Busard cendré est classé comme une espèce vulnérable, soulignant l'urgence d'actions de conservation pour protéger ces rapaces.



Le repérage des nichées par les bénévoles ainsi qu'une bonne relation avec les agriculteurs sont indispensables pour limiter la destruction des nichées lors de la moisson.



SI VOUS SOUHAITEZ
VOUS ABONNER AU
GROUPE BUSARD



N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER

THOMAS GIRARD
t.girard@mne53.fr
07 81 34 78 86

MAYENNE NATURE ENVIRONNEMENT :
16 RUE AUGUSTE-RENOIR
53950 LOUVERNÉ
02 43 02 97 56

Plaquette
conçue par



Avec le soutien
financier de



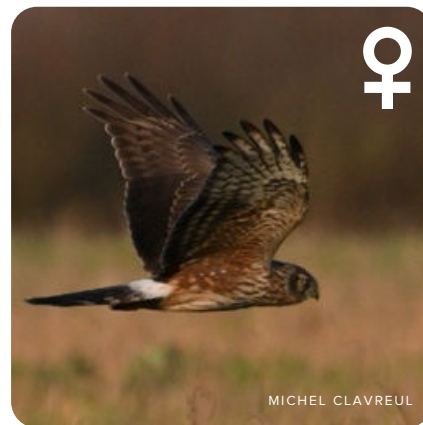


IDENTIFICATION

Le mâle est facilement reconnaissable à sa couleur gris clair sur le dessus des ailes et blanche sur le dessous. Les extrémités des ailes sont noires.

La femelle, quant à elle, possède une couleur brune avec le croupion blanc.

Ce busard arbore 5 doigts visibles à l'extrémité de ses ailes. Ses ailes et sa queue sont plutôt longues par rapport à celles d'une buse.



HABITAT

Il apprécie les milieux ouverts pour chasser. Ses sites de nidification se partagent entre les cultures (céréales surtout) et des sites boisés (coupes forestières, jeunes plantations, clairières).

On l'observe souvent perché sur des piquets de cultures.

PHÉNOLOGIE DU BUSARD SAINT-MARTIN

Comportements / Stades de la nidification	Février			Mars		
	4	5	6	7	8	9
Retours sur les sites de nidification						
Comportements territoriaux / Parades / Accouplements / Construction du nid						
Ponte						
Éclosion						
Ravitaillement de la femelle / Nourrisage des jeunes						
Envol des jeunes						
Dispersion des jeunes / départ des sites de nidification						

1. Recherche de sites favorables

2. Confirmation du cantonnement des couples sur des parcelles identifiés

3. Repérage du nid

4. Estimation des risques (protection nécessaire ?)

5. Prise de contact avec l'agriculteur (cf. plaquette agriculteur)

6. Installation de la protection

7. Surveillance pendant la moisson

Si le nid se trouve dans une culture d'orge (moisson fin-juin), l'installation d'une protection sera sans doute nécessaire. S'il se trouve dans un blé (moisson mi-juillet), tout dépendra de l'âge des poussins.

La visite du nid (avec l'accord de l'agriculteur) doit se faire seulement s'il y a un doute sur le fait que les jeunes ne soient pas volants au moment de la moisson.

L'installation de la protection est alors réalisée au cours de cette première visite, notre passage pouvant créer un chemin pour les prédateurs. Sauf comportement anormal, il est recommandé de ne plus retourner au nid jusqu'à l'envol des jeunes ou juste pour un contrôle après la moisson.



